



**Compte-rendu de la
Commission Locale de l'Eau
29 avril 2021 en Visioconférence
Validé lors de la séance du 17 juin 2021**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Liste des participants : Voir tableau de présence en annexe

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier se sont réunis en visioconférence, le jeudi 29 avril à 14h00.

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, plusieurs élus ont perdu leur mandat et ont dû être remplacés. Un arrêté modificatif de composition de la CLE a été signé le 22 mars 2021, par le Préfet de Haute-Loire.

La CLE n'ayant plus de Président, la séance est ouverte par Mme BERNARD de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire. Après avoir expliqué le contexte, elle procède à l'appel et à l'attribution des pouvoirs.

Le quorum des 2/3 des membres, nécessaire à l'élection du Président et du Vice-Président, étant atteint, la séance peut commencer avec l'ordre du jour suivant :

- Rappel du rôle de la CLE, du SAGE et de ses enjeux (Christine MORVAN, animatrice du SAGE du Haut-Allier)
- Election du Président de la CLE
- Election du Vice-Président de la CLE
- Election des membres du bureau, issus du collège des élus
- Désignation des membres de la Commission Inter-Sage Haut-Allier/Loire amont et de la commission technique de l'étude HMUC
- Proposition de modifications des règles de fonctionnement de la CLE sur les modalités de tenue de réunion
- Validation du compte-rendu de la CLE du 5 mars 2020
- Validation du rapport d'activités 2020
- Présentation du projet de Contrat territorial du Haut-Allier et validation de l'avis de la CLE (Marius Mutel – Animateur de la préfiguration du contrat territorial)
- *Présentation et validation de l'étude d'inventaire des zones humides (Bureau d'étude Acer campestre) Ajourné*

- **Rappel du rôle de la CLE, du SAGE et de ses enjeux (Christine MORVAN, animatrice du SAGE du Haut-Allier)**

Afin de faciliter l'appropriation de la démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier pour les nouveaux élus membre de la CLE, Mme Morvan explique le rôle d'un SAGE, de la CLE et de la structure porteuse. Elle présente le territoire, les enjeux retenus lors de la phase d'élaboration et la portée juridique du SAGE du Haut-Allier.

- **Election du (de la) Président(e) de la CLE**

Les membres de la CLE n'ayant pas pu se réunir en présentiel, il a été décidé en accord avec les services de l'Etat, de procéder à une élection en ligne via l'outil Balotilo. Cet outil permet de réaliser des élections à distance, de manière anonyme et sécurisée.

Mme LAGALY explique le déroulement des élections en ligne :

- Création du vote avec le nom des candidats à la Présidence, Vice-Présidence et bureau par l'animatrice du SAGE + 1 observateur (Mme Bernard de la DDT 43))
- Envoi du vote par mail aux membres du collège des élus présents (identifications des votants par leur adresse mail)
- Vote en ligne de manière anonyme
- Obtention des résultats et clôture du vote par l'administrateur
- Un second tour est relancé pour les membres ayant un pouvoir de vote supplémentaire.

Mme BERNARD, de la DDT 43, demande aux membres du collège des élus s'il y a des candidats à la Présidence de la CLE.

Une seule personne est candidate : Mme Mireille GARDES SAINT PAUL, représentante de la Communauté de Communes du Haut-Allier (48).

Mme LAGALY lance l'élection en ligne.

Mme GARDES SAINT PAUL est élue à l'unanimité par les membres du collège des élus.

Délibération n°2021-01

Mme GARDES SAINT PAUL remercie l'assemblée et préside désormais la séance. Elle propose de procéder aux autres élections.

- **Election du Vice-Président**

Mme LAGALY indique que M. Alain FOUILLIT, maire de Saint Pal de Senouire, se porte candidat à ce poste. Il n'est cependant pas présent à la réunion.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

A l'issue des deux tours d'élection, M. FOUILLIT est élu Vice-Président de la CLE à la majorité des votants.

Délibération n°2021-02

- **Election des membres du bureau**

Mme LAGALY rappelle que le bureau est composé de :

- 8 membres du collège des élus (**dont le Président et le Vice-Président**)
- 4 représentant des services de l'Etat,
- 4 représentants des usagers.

Seuls les membres ayant perdu leur mandat suite aux élections municipales de 2020 doivent être remplacés au sein du bureau.

M. Pierre COUPELON, représentant de la CAPEV et M. Guy GALTIER, représentant des maires de Lozère, n'ont pas perdu leur mandat et restent ainsi membres du bureau.

Mme Mireille GARDES SAINT PAUL et M. Allain FOUILLIT intègrent le bureau de droit, par leur poste respectif de Présidente et Vice-Président de la CLE.

Quatre membres du collège des élus doivent donc être désignés pour que le bureau soit complet.

Sont candidats pour siéger au bureau :

- M. Joël PLANTIN, représentant des maires de Haute-Loire,
- M. Gérard BEAUD, représentant du SMAT du Haut-Allier,
- M. Jean-Marc BOUDOU, représentant des maires du Cantal,
- M. Gérard BELIN, représentant de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier

Une fois les élections en ligne effectuées, les résultats sont les suivants :

- M. Joël PLANTIN est élu pour siéger au bureau de la CLE avec 21 voix « pour »,
- M. Gérard BEAUD est élu pour siéger au bureau de la CLE avec 19 voix « pour »,
- M. Jean-Marc BOUDOU est élu pour siéger au bureau de la CLE avec 20 voix « pour »,
- M. Gérard BELIN est élu pour siéger au bureau de la CLE avec 19 voix « pour ».

Le bureau est composé.

Délibération n°2021-03

- **Désignation des membres de la Commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire amont**

Mme LAGALY rappelle qu'une commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire amont a été créée pour travailler sur la nappe d'eau souterraine des Monts du Devès (FRGG100), située entre les bassins de l'Allier et de la Loire. Cette ressource souterraine est ciblée dans le SDAGE Loire-Bretagne comme devant être réservée dans le futur en priorité pour l'alimentation en eau potable.

Cette commission a pour but de suivre les études relatives à cette ressource en eau et si nécessaire de mettre en place du schéma de gestion de la nappe.

Cette commission est composée de 7 élus de la CLE du SAGE du Haut-Allier (dont le Président et le Vice-Président).

Mme ROUBAUD, représentante du Conseil Départemental de Haute-Loire et M. VIGIER, représentant du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n'ont pas perdu leur mandat et restent ainsi membres de la commission inter-SAGE.

Après discussions, sont désignés pour siéger à la commission inter-SAGE Haute-Allier/Loire amont :

- Mme GARDES SAINT PAUL, Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier,
- M. FOUILLIT, Vice-Président de la CLE
- Mme BENOIT, représentant des maires d'Ardèche
- M. GAUTHIER, représentant des maires de Haute-Loire
- M. BEAUD, représentant du SMAT du Haut-Allier

Délibération n°2021-04

- **Désignation des membres de la commission technique de l'étude HMUC**

Mme LAGALY indique qu'une commission technique a été créée pour suivre l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat lancée en 2019 sur l'ensemble du bassin de l'Allier (hors bassin de la Dore, de la Sioule et de l'Alagnon).

Cette étude a pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoin-ressource, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion des ressources.

Il est rappelé que l'ensemble des présidents des EPCI compris dans le territoires d'étude sont conviés à cette commission, ainsi que les Présidents et Vice-Présidents des 2 CLE concernées (Haut-Allier et Allier aval).

Mme GARDES SAINT PAUL demande s'il y a des volontaires parmi les élus pour participer à ces travaux.

M. CHAIZE, représentant du PNR Livradois-Forez, M. PLANTIN, représentant des maires de Haute-Loire et M. GAUTHIER, représentant des maires de Haute-Loire sont ainsi désignés.

Délibération n°2021-05

- **Proposition de modifications des règles de fonctionnement de la CLE sur les modalités de tenue de réunion**

Afin de s'adapter au contexte sanitaire actuel, et de donner la possibilité de réunir la CLE en visioconférence, il est proposé de modifier les règles de fonctionnement comme suit (en rouge les ajouts proposés) :

Article 12 : Avis de la CLE

- La CLE donne délégation au bureau pour étudier et émettre un avis aux dossiers qui lui sont transmis. Le bureau émet des avis conformes aux préconisations du SAGE et aux orientations formulées par la CLE. Le bureau rend compte annuellement à la CLE des dossiers reçus et des avis émis. Si le délai de réponse le nécessite, délégation est donnée au Président qui en rend compte au bureau lors de la réunion suivante.
- Lorsque notamment pour des raisons sanitaires, la CLE ou le bureau ne pourront se réunir en présentiel, ces réunions se tiendront en visioconférence et/ou audioconférence au cours desquelles il sera possible de procéder à la rédaction d'avis sur les dossiers qui sont soumis à la cellule d'animation du SAGE.

Article 14 : Modalités de tenue des réunions

- Les réunions de la CLE et ses instances sont privilégiées en présentiel, mais pourront se dérouler, sur décision de son Président, totalement ou partiellement par voie dématérialisée en cas de mesure administrative limitant ou interdisant les rassemblements collectifs (pour des motifs sanitaires ou tout autre motif).
- Les règles de fonctionnement de la CLE s'appliquent de manière identique, que la réunion soit en présentiel ou dématérialisée, notamment pour les convocations et les règles de quorum en cas de vote.
- Dans le cas d'une visioconférence et si un vote s'avère nécessaire, le Président de la CLE pourra décider de recourir au vote à distance, à condition que le moyen utilisé puisse permettre l'identification de chaque membre participant tout en garantissant le secret du vote aux autres membres si nécessaire et assurer la retransmission continue et simultanée des délibérations aux participants.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité les modifications des articles 12 et 14, et insistent sur la praticité de pouvoir organiser des réunions en visioconférence compte tenu de la grandeur du territoire du SAGE.

Délibération n°2021-06

- **Validation du compte-rendu de la séance 05 mars 2021**

Mme GARDES SAINT PAUL demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu envoyé en amont de la réunion.

M. ROUSSEL, représentant du CEN Auvergne demande à ce qu'une correction soit apportée sur son nom.

Le compte rendu est ensuite validé.

Délibération n°2021-07

- **Validation du rapport d'activités 2020**

Mme LAGALY rappelle les principales études pilotées par la CLE et suivies par la cellule d'animation durant l'année 2020.

- L'étude quantitative 'HMUC' lancée en 2019 sur l'ensemble du bassin de l'Allier :
 - Suivi des stations hydrométriques et piézométriques et finalisation de la méthode Esthimab par le bureau d'études Césame
 - Recueil des données d'état des lieux de l'étude et rédaction d'une première version du rapport intermédiaire de phase 1
- L'étude d'inventaire des zones humides > 1 ha :
 - Dernier atelier de restitution local à Ally avec retour sur l'inventaire de terrain, diffusion des cartes communales du secteur et possibilité pour les acteurs locaux d'échanger autour de cet inventaire.
 - COPIL sur les secteurs de Senouire et Ally (65 communes concernées) avec présentation des derniers retours de terrain et d'une hiérarchisation des zones humides.
 - Diffusion d'une version définitive des cartes communales, disponibles sur le site du SAGE.
- Etude d'amélioration des connaissances sur la ressource souterraine « Monts du Devès » :
 - Préparation de la phase 2 de l'étude de la masse d'eau du Devès : validation d'un cahier des charges et recherche de financements.

En complément, l'animateur du SAGE a également suivi les travaux du barrage de Poutès et participé à la rédaction du Règlement d'eau de la concession de Monistrol.

La préfiguration du contrat territorial s'est poursuivie avec la finalisation du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau, la rédaction du programme d'actions en lien avec les partenaires techniques et l'animation auprès des collectivités.

Le dépôt du projet de Contrat territorial auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été effectué en fin d'année 2020.

Le détail des activités de communication et d'animation ainsi que le bilan financier du SAGE et CT ont également été présentés et sont disponibles sur le [site du SAGE](#).

Après présentation du bilan d'activité Mme GARDES SAINT PAUL invite les membres de la CLE à valider ce rapport.

Ne faisant pas partie de la CLE en 2020, M. BEAUD, représentant du SMAT du Haut-Allier souhaite s'abstenir sur ce rapport d'activités. Les autres membres de la CLE valident ce document.

Délibération n°2021-08

- **Avis de la CLE sur le projet de contrat territorial du Haut-Allier**

M. MUTEL rappelle l'historique et la genèse du projet de contrat territorial du Haut-Allier. Il précise que le territoire concerné par ce projet est identique au territoire du SAGE du Haut-Allier et que l'instance décisionnelle sera la CLE élargie aux partenaires techniques. Mme GARDES SAINT PAUL, suite à son élection en tant que Présidente de la CLE, devient également la Présidente du comité de pilotage du Contrat Territorial.

M. BEAUD, représentant du SMAT du Haut-Allier, estime ne pas avoir été assez informé sur ce projet de contrat territorial et ne souhaite pas se prononcer aujourd'hui.

Mme LAGALY rappelle que l'ensemble des documents de séance comprenant notamment : la stratégie du contrat territorial ainsi que le projet d'avis motivé qui sera proposé au vote, ont été envoyés en amont de la réunion, par voie électronique.

M. BEAUD s'interroge sur le territoire d'actions du contrat.

M. MUTEL répond que le territoire du contrat territorial est le même que celui du SAGE mais que les actions vont être menées en priorité sur les masses d'eau en état dégradées. Il précise qu'en ce qui concerne la communauté de communes des Rives du Haut-Allier, c'est le SMAA qui mènera les actions, la communauté de communes ayant transféré la compétence GEMAPI au SMAA.

M. BEAUD demande à ce que le projet de contrat territorial soit présenté lors d'une prochaine conférence des maires organisée par la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

Mme GARDES SAINT PAUL accepte cette demande.

M. COUPELON, représentant de la CAPEV, explique que l'avancée du projet de contrat a été présentée de manière régulière en CLE ou en bureau. Les collectivités, et notamment les communautés de communes et d'agglomération, ont été conviées à plusieurs réunions d'information. Il comprend que pour les nouveaux membres de la CLE, il est peut-être difficile de se positionner sur les projets en cours, mais il faut malgré tout continuer ce qui a été entrepris par la précédente CLE et aller de l'avant.

M. LECKY, technicien en charge de la GEMAPI à la CAPEV, précise que d'un point de vue technique, de nombreuses réunions thématiques ont eu lieu, pour permettre à chaque gestionnaire de proposer des actions.

M. BESSEY, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, propose que M. MUTEL continue sa présentation et que l'avis motivé de la CLE soit présenté.

M. MUTEL poursuit et présente pour chacun des cinq enjeux du contrat, les objectifs, actions et moyens financiers retenus dans le cadre du projet.

A l'issue de cette présentation, Mme GARDES SAINT PAUL donne la parole à Mme LAGALY pour la présentation de l'avis motivé de la CLE.

Mme LAGALY rappelle que le Contrat Territorial est un outil opérationnel qui répond aux objectifs fixés par le SDAGE et le SAGE à travers un programme d'actions.

Elle indique que l'avis motivé rendu par la CLE doit analyser la compatibilité entre le projet de contrat et les objectifs et dispositions du SAGE.

Elle insiste sur le fait que les animateurs du SAGE et du contrat territorial ont travaillé en partenariat pour assurer une cohérence entre les actions inscrites au projet de contrat et les orientations / dispositions préconisées par le SAGE.

Ainsi l'analyse suivante montre la compatibilité entre les deux démarches :

Enjeu 1 : Gouvernance et communication

L'objectif opérationnel 1.1 : Garantir une cohérence et un partenariat étroit entre cellule d'animation du SAGE, du contrat et des porteurs de projets.

- Répond à la disposition 1.1.3 du SAGE : Faciliter l'émergence d'un portage local des programmes de gestion, en accord avec les enjeux et objectifs du SAGE.

L'objectif opérationnel 1.2 : Partager les connaissances et l'avancement des actions du CT.

- Répond à la disposition 1.2.2 du SAGE : Diffuser la connaissance.

Enjeu 2 : Maitriser les pollutions pour satisfaire le bon état des cours d'eau

L'objectif opérationnel 2.1 : Améliorer la connaissance des sources de pollutions diffuses (agricoles, industrielles et urbaines).

- Répond à la disposition 2.1.2 du SAGE : Poursuivre et améliorer le suivi de la qualité de eaux superficielles

L'objectif opérationnel 2.2 : Diminuer les apports en nutriments liés aux usages sur le bassin versant.

- Répond à la disposition 2.4.1 du SAGE : Optimiser les pratiques pour réduire les intrants agricoles et optimiser les pratiques.

- Répond à la disposition 4.1.3 du SAGE : Contribuer à la conservation de la trame verte et bleue.

L'objectif opérationnel 2.3 : Animation du programme d'actions agricole.

- Répond à la disposition 2.4.1 du SAGE : Optimiser les pratiques pour réduire les intrants agricoles et optimiser les pratiques.

- Répond à la disposition 1.2.2 du SAGE : Diffuser la connaissance.

Enjeu 3 : Initier des actions de gestion quantitatives de la ressource adaptées au territoire

L'objectif opérationnel 3.1 : Gérer durablement les ressources et diminuer les prélèvements pour satisfaire les usages et maintenir le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

- Répond à la disposition 3.3.1 du SAGE : Améliorer la connaissance et la gestion des prélèvements.

- Répond à la disposition 3.5.1 du SAGE : Rationnaliser les besoins en eau agricoles et promouvoir les pratiques économes.

L'objectif opérationnel 3.2 : Préserver les têtes de bassins versants.

- Répond à la disposition 4.3.5 du SAGE : Préserver les têtes de bassins versants.

L'objectif opérationnel 3.3 : Préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides.

- Répond à la disposition 4.3.2 du SAGE : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets.

- Répond à la disposition 4.3.3 du SAGE : Engager des opérations de restauration/gestion des zones humides.

Enjeu 4 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

L'objectif opérationnel 4.1 : Restaurer la continuité écologique.

- Répond à la disposition 4.1.1 du SAGE : Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique.
- Répond à la disposition 4.1.2 du SAGE : Accompagner l'aménagement des ouvrages.

L'objectif opérationnel 4.2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires.

- Répond à la disposition 4.2.2 du SAGE : Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau.

L'objectif opérationnel 4.3 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides (biodiversité).

- Répond à la disposition 4.3.3 du SAGE : Engager des opérations de restauration/gestion des zones humides.

Mme BERNARD de la DDT 43, souligne l'intérêt d'avoir constitué un contrat territorial sur le même territoire que celui du SAGE. La plupart du temps, pour un territoire de SAGE, il existe plusieurs petits contrats territoriaux avec de nombreux interlocuteurs différents.

Considérant les éléments présentés, les membres de la CLE soulignent :

- l'importance de la mutualisation et l'articulation prévues entre les actions du Contrat territorial et celles du SAGE du Haut-Allier,
- l'aspect facilitateur d'un portage commun du SAGE et du CT par l'Etablissement public Loire, et d'une gouvernance commune assurée par la CLE du SAGE (auxquels sont associés les maîtres d'ouvrage du Contrat qui ne sont pas membres de la CLE),

Ils soulèvent néanmoins le point de vigilance suivant :

- le volet agricole du projet de Contrat territorial du Haut-Allier comporte de très nombreuses actions, avec beaucoup de maîtres d'ouvrages différents, ce qui nécessitera une articulation permanente pour répondre aux objectifs globaux du Contrat territorial.

Ainsi, après en avoir débattu, les membres de la CLE approuvent le fait que les enjeux et problématiques traités dans le projet de Contrat territorial du Haut-Allier sont cohérents avec ceux du SAGE Haut-Allier et émettent un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial du Haut-Allier (pour : 41, contre : 0, abstention : 1).

- **Présentation et validation de l'étude d'inventaire des zones humides (Bureau d'étude Acer campestre)**

Faute de temps, ce sujet n'a pas pu être abordé et est reporté à la prochaine réunion de la CLE.

Mme GARDES SAINT PAUL clôture la séance à 17h45.

Annexe : liste des participants

Prénom Nom	Instance	Présent	Représenté	Excusé
M. Jean-Pierre VIGIER	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Mme Aurélie MAILLOLS	Conseil Régional d'Occitanie		•	
Mme Bernadette ROCHE	Conseil départemental de l'Ardèche	•		
Mme Marie-Thérèse ROUBAUD	Conseil départemental de la Haute-Loire		•	
M. Bernard PALPACUER	Conseil départemental de Lozère	•		
Mme Dominique GIRON	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme			•
M. Jean-Jacques MONLOUBOU	Conseil Départemental Cantal		•	
Mme Françoise BENOIT	Représentante des maires d'Ardèche	•		
M. Jean-Marc BOUDOUC	Représentant des maires du Cantal	•		
M. Joël PLANTIN	Représentant des maires de Haute-Loire	•		
Mme Anne-Marie BRUN	Représentante des maires de Haute-Loire	•		
M. Guillaume AUBAZAC	Représentant des maires de Haute-Loire			•
M. Jean-Michel DURAND	Représentant des maires de Haute-Loire			•
M. Alain FOUILLIT	Représentant des maires de Haute-Loire		•	
M. Jean-Pierre GAUTHIER	Représentant des maires de Haute-Loire	•		
M. Gérard BEAUD	Représentant du SMAT du Haut-Allier	•		
M. Guy GALTIER	Représentant des maires de Lozère			•
M. Michel TEISSIER	Représentant des maires de Lozère		•	
M. Jean-Louis SOULIER	Représentant des maires de Lozère		•	
M. Jean-Paul MEYNIER	Représentant des maires de Lozère		•	
M. Louis CHAUVET	Représentant des maires du Puy-de-Dôme	•		
M. Jean-Robert CHAIZE	Parc naturel Régional du Livradois-Forez	•		
Mme Mireille GARDES SAINT PAUL	Communauté de communes du Haut-Allier	•		
M. Gérard BELIN	Communauté de communes des Rives du Haut-Allier	•		
M. Bruno DURAND	Etablissement public Loire		•	
M. Pierre COUPELON	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	•		
M. Daniel GARMY	MISEN Puy-de-Dôme			•
Mme Nathalie LANDAIS	MISEN Ardèche			•
M. Henri VERNE	MISEN Cantal			•
Mme Myriam BERNARD	Préfecture de Haute-Loire	•		
M. Jean-Luc CARRIO	MISEN Haute-Loire	•		
M. Anne GELY	MISEN Lozère	•		
M. Cyril BESSEY	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
M. Gwendal RANNOU	Office Français de la Biodiversité	•		
M. Laurent SAGNOL Voix non délibérative	Office Français de la Biodiversité	•		
M. Michel MOULIN	Office National des Forêts	•		
M. Benjamin SCHMITZ	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire	•		
Mme Estelle FERRARI	DREAL Auvergne-Rhône Alpes		•	
M. Johnny CARTIER	DREAL de Bassin		•	
Mme Laurence PLOTON	Agence Régionale de la Santé			•
M. Lionel MARTIN	FDAAPPMA de Haute-Loire	•		
M. Bernard BAYLE	FDAAPPMA de Lozère	•		
M. Simon BURNER	SOS Loire Vivante	•		
Mme Sophie GENESTE Voix non délibérative	Chambre d'agriculture de Haute-Loire	•		
M. Lionel GUY	Chambre d'agriculture de Haute-Loire	•		
M. Jean-Claude TOIRON	Chambre d'agriculture de Lozère	•		

M. Alain PEGON	UFC « Que choisir » de Haute-Loire	•		
M. Hervé PICHON	Groupement des professionnels de l'Eau Vive APPN			•
M. Yves LECAUDE	Fédération française de canoë-kayak	•		
M. Sylvain LECUNA	EDF	•		
M. André DUBOIS	France Hydro-électricité			•
M. René ROUSTIDE	Syndicat des Forestiers privés de Haute-Loire	•		
M. Pierre ROUSSEL	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	•		
Mme Emilie GAZAGNE	CCI de Lozère	•		
Mme EMMA LIBERATI Voix non délibérative	SOS Loire Vivante	•		
M. Jean-Damien ROMEYER Voix non délibérative	Chargé de mission milieux aquatiques – Conseil Départemental de Haute-Loire	•		
M. Marius MUTEL Voix non délibérative	Animateur de la phase de préfiguration du Contrat Territorial du Haut-Allier – EP Loire	•		
Mme Christine MORVAN Voix non délibérative	Animatrice SAGE du Haut-Allier – EP Loire	•		
Mme Aude LAGALY Voix non délibérative	Animatrice SAGE du Haut-Allier – EP Loire	•		

31 personnes sont présentes, 11 sont représentées soit 42 votants. Le quorum des 2/3 des membres est atteint.

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 29 avril 2021 à 14h, les membres de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

*Délibération N° 2021-01
Elections du Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du Haut-Allier*

Mme Mireille GARDES SAINT PAUL, désignée en tant que représentante de la Communauté de Communes du Haut-allier est élue Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier, à l'unanimité.

Résultats du vote (22 votants) :

Abstention : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 22

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES





SAGE
HAUT-ALLIER

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 29 avril 2021 à 14h, les membres de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

Délibération N° 2021-02
Elections du Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du Haut-Allier

M. Alain FOUILLIT, désigné en tant que représentant des maires de Haute-Loire est élu Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier.

Résultats du vote (22 votants) :

Abstention : 1

Blanc : 5

Contre : 0

Pour : 16

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 29 avril 2021 à 14h, les membres de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

Délibération N° 2021-03 *Elections des membres du bureau issus du collège des élus*

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, un nouvel arrêté modificatif de composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été signé par le Préfet de Haute-Loire en mars 2021.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, les élus siégeant au bureau ayant perdus leur mandat doivent être remplacés.

Ainsi après la réalisation d'élections en ligne, via l'outil de vote à distance Balotilo, les membres du collège des élus siégeant au bureau de la CLE sont :

Mme Mireille GARDES SAINT PAUL	Représentante de la Communauté de Communes du Haut-Allier	De droit -> Présidente
M. Alain FOUILLIT	Représentant des maire de Haute-Loire	De droit -> Vice-Président
M. Gérard BEAUD	Représentant du SMAT du Haut-Allier	Elu en séance
M. Gérard BELIN	Représentant de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier	Elu en séance
M. Joël PLANTIN	Représentant des maires de Haute-Loire	Elu en séance
M. Jean-Marc BOUDOU	Représentant des maires du Cantal	Elu en séance
M. Guy GALTIER	Représentant des maires de Lozère	Inchangé
M. Pierre COUPELON	Représentant de la CAPEV	Inchangé

Les autres collèges restent inchangés.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES



Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 29 avril 2021, à 14h, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

*Délibération N° 2021-04
Désignation des membres du collège des élus au sein de la
commission inter-SAGE Haut-Allier / Loire amont*

Après en avoir délibéré, les membres du collège des élus désignent les membres suivants pour siéger à la commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire amont :

Collège des Elus
Mme GARDES SAINT PAUL, Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
M. FOUILLIT, Vice-Président de la CLE
Mme BENOIT, représentant des maires d'Ardèche
M. GAUTHIER, représentant des maires de Haute-Loire
M. BEAUD, représentant du SMAT du Haut-Allier
M. VIGIER, représentant du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (inchangé)
Mme ROUBAUD, représentante du Conseil Départemental de Haute-Loire (inchangé)

Les autres collèges restent inchangés.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES



Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 29 avril 2021, à 14h, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

Délibération N° 2021-05 *Désignation des membres de la Commission HMUC Allier*

Après en avoir délibéré, les membres du collège des élus désignent les membres suivants pour siéger à la commission HMUC Allier :

Collège des Elus
Mme GARDES SAINT PAUL, Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
M. FOUILLIT, Vice-Président de la CLE
M. CHAIZE, représentant du PNR Livradois-Forez
M. GAUTHIER, représentant des maires de Haute-Loire
M. PLANTIN, représentant des maires de Haute-Loire

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES



Le 29 avril 2021, à 14h, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

Délibération N° 2021-06
Modification des règles de fonctionnement concernant les modalités de tenue des réunions

Les membres de la CLE valident à l'unanimité les modifications des articles 12 et 14 comme suit : (les parties en bleu correspondent aux modifications/ajouts effectués)

Article 12 : Avis de la CLE

- La CLE donne délégation au bureau pour étudier et émettre un avis aux dossiers qui lui sont transmis. Le bureau émet des avis conformes aux préconisations du SAGE et aux orientations formulées par la CLE. Le bureau rend compte annuellement à la CLE des dossiers reçus et des avis émis. Si le délai de réponse le nécessite, délégation est donnée au Président qui en rend compte au bureau lors de la réunion suivante.
- Lorsque notamment pour des raisons sanitaires, la CLE ou le bureau ne pourront se réunir en présentiel, ces réunions se tiendront en visioconférence et/ou audioconférence au cours desquelles il sera possible de procéder à la rédaction d'avis sur les dossiers qui sont soumis à la cellule d'animation du SAGE

Article 14 : Modalités de tenue des réunions

- Les réunions de la CLE et ses instances sont privilégiées en présentiel, mais pourront se dérouler, sur décision de son Président, totalement ou partiellement par voie dématérialisée en cas de mesure administrative limitant ou interdisant les rassemblements collectifs (pour des motifs sanitaires ou tout autre motif).
- Les règles de fonctionnement de la CLE s'appliquent de manière identique, que la réunion soit en présentiel ou dématérialisée, notamment pour les convocations et les règles de quorum en cas de vote.
- Dans le cas d'une visioconférence et si un vote s'avère nécessaire, le Président de la CLE pourra décider de recourir au vote à distance, à condition que le moyen utilisé puisse permettre l'identification de chaque membre participant tout en garantissant le secret du vote aux autres membres si nécessaire et assurer la retransmission continue et simultanée des délibérations aux participants.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES



Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 29 avril 2021, à 14h, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

Délibération N° 2021-07
Validation du compte-rendu de réunion du 05 mars 2020

Le compte-rendu de la séance plénière du 05 mars 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres de la CLE du SAGE du Haut-Allier.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES





SAGE
HAUT-ALLIER

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 29 avril 2021, à 14h, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence.

Délibération N° 2021-08 *Validation du Bilan d'activité 2020*

Après présentation du bilan d'activités de la CLE pour l'année 2020, Mme GARDES SAINT PAUL procède au vote.

Résultats du vote :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 1

Le bilan d'activité 2020 est validé par la majorité des membres de la CLE, et sera transmis à l'ensemble des préfets concernés par la procédure de SAGE ainsi qu'au Président du comité de bassin.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES